RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A2A BATIMENT
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (S.A.S.U)
Au capital de 1 000 Euros
Siège social : [redacted]
RCS 983 500 513

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2024

- L'an Deux Mille Vingt Quatre
- Le huit novembre
- A Onze Heures

Les associés de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle se sont réunis au siège social sur convocation du Président Monsieur EL OMARI Ayoub.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur EL OMARI Ayoub	100 %	100 Actions n° 01 à 100
Madame GHEORGHITA Mihaela		
Soit au total :		100 Actions

La séance est présidée par Monsieur EL OMARI Ayoub, Président, qui constate que la totalité du capital est représentée, et qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Il rappel qu'il a été convoquée à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du président avec quitus
- Nomination d'un nouveau Président
- Transfert du siège social
- Cession de parts sociales

DELIBERATION-EXPOSE DU GERANT

Le Président Monsieur EL OMARI Ayoub, rappel qu'il ne désire pas poursuivre son mandat de gérance, les raisons indiquées sont purement personnelles.

En conséquence, afin de remplacer Monsieur EL OMARI Ayoub dans les fonctions de Président, Madame GHEORGHITA Mihaela c'est proposé aux suffrages des associées.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés prend acte de la démission de Monsieur EL OMARI Ayoub pour l'exercice de ses fonctions de Président.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Madame GHEORGHITA Mihaela, née le 18/11/1979 à Tirgu Neamt (Roumanie), demeurant au 1 Allée Pierre Ronsard 93390 CLICHY-SOUS-BOIS, de nationalité Roumaine est nommé Président à la date du 8 novembre 2024.

La résolution est adoptée à l'unanimité

EA GM

TROISIME RESOLUTION

Madame GHEORGHITA Mihaela, prendra acquisition des Actions dans la société que lui cède Monsieur EL OMARI Ayoub, 100 Actions sociales numérotées de 01 à 100.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Le siège social de la société sera désormais au [redacted]

La résolution est adoptée à l'unanimité

NOUVELLE REPARTITION DES PARTS SOCIALES

Madame GHEORGHITA Mihaela	100 %	100 Actions n° 001 à 100
Soit au total :		100 Actions

Aucun point ne figurant plus à l'ordre du jour, la séance n'est levée à 12 Heures 30'.

Le procès-verbal a été clos et signé par les associés après lecture.

Fait à Montfermeil, Le 8 novembre 2024 en Cinq exemplaires.

Lu et approuvé.

Madame GHEORGHITA Mihaela

[redacted]

Monsieur EL OMARI Ayoub

[redacted]